Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_099-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 29 juin 2026
Délibération D26-099

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Sandrine Delory

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Modifications des désignations dans les organismes extérieurs

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts approuvés par Délibération D18-067 du 26 mars 2018 relative à la transformation de la régie du port de Primel en régie des ports, et la modification des statuts par délibération D21-136 du 5 juillet 2021 portant à quatorze le nombre de ses membres (sept titulaires et sept suppléants) ;

Vu les délibérations prévoyant l'adhésion de Morlaix Communauté au sein des différents organismes listés ci-dessous,

Vu la délibération D26-088 du 4 mai 2026 ; relative aux désignations de Morlaix Communauté dans les organismes extérieurs ;

Vu les statuts des différents organismes listés ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_099-DE

Il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants.

À la suite d'échanges avec certains de ces organismes il est proposé de modifier les représentations comme mentionné ci-dessous (celles-ci abrogent les désignations précédemment effectuées) :

Site patrimonial de Guerlesquin :

Désignations du 04/05/2026

Commission locale Site Patrimonial Remarquable de Guerlesquin	Commission	2	Eric CLOAREC Jonas PLUQUELLEC	2	Bernadette AUFFRET Yvon LAURANS

Monsieur Eric CLOAREC y siégeant en tant que Maire de Guerlesquin il ne peut pas être désigné en tant que représentant de Morlaix Communauté à ce titre.

Nouvelle proposition :

Commission locale Site Patrimonial Remarquable de Guerlesquin	Commission	2	Julien KERGUILLEC Jonas PLUQUELLEC	2	Bernadette AUFFRET Yvon LAURANS

DLAL FEAMPA

Désignations du 04/05/2026

Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) Fonds Européen pour les Affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)	Commission Mer et littoral	2	Marion PICART Arnaud FAVE	2	Sébastien MARIE Yvon LAURANS

Marion PICART ayant également été désignée pour siéger dans cette instance au titre du Pays de Morlaix il y a lieu de modifier les désignations.

Nouvelle proposition :

Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) Fonds Européen pour les Affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)	Commission Mer et littoral	2	Michael RESTIER Arnaud FAVE	2	Sébastien MARIE Yvon LAURANS

LEADER :

Désignations du 04/05/2026

Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays de Morlaix LEADER	Comité de programmation	4	Marion PICART Jonas PLUSQUELLEC Joëlle HUON Nicolas INISAN	4	Guy PENNEC Arnaud FAVE Pierre LE GOFF Philippe ADAM

Marion PICART ayant également été désignée pour siéger dans cette instance au titre du Pays de Morlaix il y a lieu de modifier les désignations.

Nouvelle proposition

Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays de Morlaix LEADER	Comité de programmation	4	Sébastien MARIE Jonas PLUSQUELLEC Joëlle HUON Nicolas INISAN	4	Guy PENNEC Arnaud FAVE Pierre LE GOFF Philippe ADAM

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_099-DE

ADEUPA

Désignations du 04/05/2026

ADEUPA	Assemblée générale	2	Jean-Paul VERMOT Jonas PLUSQUELLEC		

Morlaix Communauté doit désigner 3 représentants pour siéger à l'assemblée générale et non 2.

Nouvelle proposition :

ADEUPA	Assemblée générale	3	Jean-Paul VERMOT Jonas PLUSQUELLEC Yvon LAURANS		

Par courriel du 20 mai 2026, l'Assemblée Bretonne de l'Eau du 11 mai 2026 a également fait part de la nécessité de désigner deux mandataires de l'EPCI pour représenter le SAGE Léon-Trégor

Extrait du règlement intérieur de l'assemblée Bretonne de l'Eau :
« Afin d'assurer la parité entre les femmes et les hommes dans la composition de l'Assemblée, chacune des structures membres désigne en son sein deux mandataires, une femme et un homme, et le Conseil régional de Bretagne nomine parmi ces deux mandataires un membre titulaire et son suppléant. »

Il est proposé de désigner les mandataires suivants : Pierre LE GOFF et Nathalie BARNET.

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur les désignations proposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Sandrine Delory

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ